

Course cycliste Paris-Troyes : réglementation de la circulation et du stationnement



Dimanche 14 mars, se tiendra la 62e édition de la course cycliste internationale Paris-Troyes. 17 équipes pros venant de toute l'Europe, ainsi que des équipes amateurs - dont l'UV Aube-Troyes -, prendront le départ. Le peloton de 175 coureurs entrera dans l'Aube par Nogent-sur-Seine, sous le coup de midi. Il partira à l'assaut de l'Escargot de Montgueux - un circuit à parcourir huit fois ! -, avant de plonger sur La Chapelle-Saint-Luc. Les coureurs emprunteront alors la rocade jusqu'à Pont-Sainte-Marie, l'arrivée étant prévue, vers 16 heures, à Troyes, devant le Stade de l'Aube, au terme d'un parcours de 180 kilomètres. Rappelons que le vainqueur sortant de Paris-Troyes n'est autre que l'Aubois Jérémy Cabot !

Afin de permettre le bon déroulement de la course, la Ville de Troyes réglemente, par arrêté, la circulation et le stationnement de la manière suivante :

- o Stationnement interdit avenue Robert Schuman et sur les parkings P1, P2, P3 et P4 - de 10h30 à 19h.
- o Circulation interdite avenue Robert Schuman - de 12h30 à 19h.

VILLE DE TROYES COMMUNIQUÉ DE PRESSE

o **Circulation interdite avenue des Martyrs de la Résistance - de 15h à 19h.**

À noter que l'accès aux propriétés riveraines demeurera assuré et que les signalisations appropriées seront mises en place afin de faciliter tous vos déplacements.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr